

Commune de Glandage

Communiqué

ENEDIS vient d'informer par courrier les habitants de la commune de la pose prochaine des compteurs LINKY.

De nombreux habitants se sont adressés à leurs élus afin d'être en mesure de s'opposer à la pose de ces nouveaux compteurs.

La commune n'est plus propriétaire des compteurs d'énergie électrique, y compris dans son domaine locatif, depuis le début des années 1970. Par conséquent elle n'a aucun rôle dans le choix de ceux-ci.

Pour refuser le Linky :

Tous sont en droit de refuser de façon individuelle les Linky (locataires, usagers de logements sociaux ou médicaux, propriétaires, etc.).

Dans tous les cas :

Signalez votre refus par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe à fenêtre. Pour la Drôme : Enedis Support Clients Linky, Acheminement, 288 rue Duguesclin, 69003 Lyon.

Si votre compteur n'est pas accessible, dans votre logement ou jardin bien fermé : La loi vous protège, personne ne peut vous obliger à laisser entrer des installateurs de Linky, même votre propriétaire si vous êtes locataire.

Fondement juridique

<http://www.paroleslibres.lautre.net/2018/11/18/compteurs-linky-oui-ou-non-avez-vous-le-droit-de-les-refuser/>

D'après le compte rendu d'une rencontre entre ENEDIS et les élus de Die, en date du 2 octobre 2020 :

Garder l'ancien compteur implique le paiement des frais de déplacement.

Lorsque les compteurs actuels seront hors d'usage, ils seront remplacés par des compteurs LINKY, ENEDIS ne disposant pas de stock de compteurs anciens.

Le Maire
Madame Marie Claude Orand

Les Adjointes
Messieurs Joël Mazalaigue, Jean Luc Orand et
Jonathan Granon-Bertrand